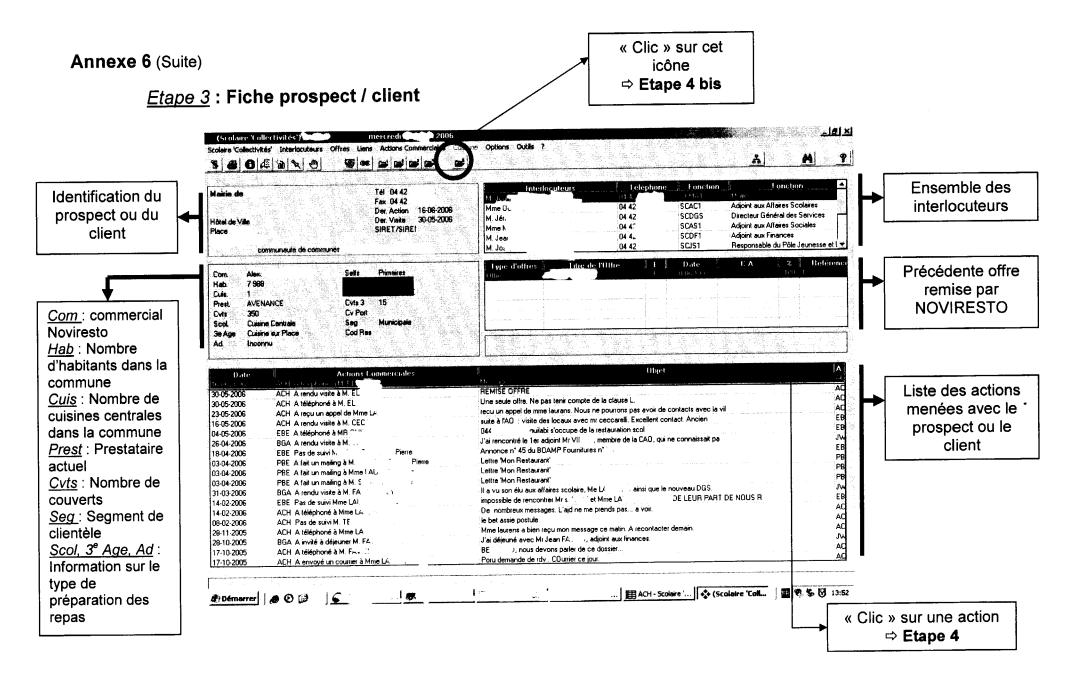


Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

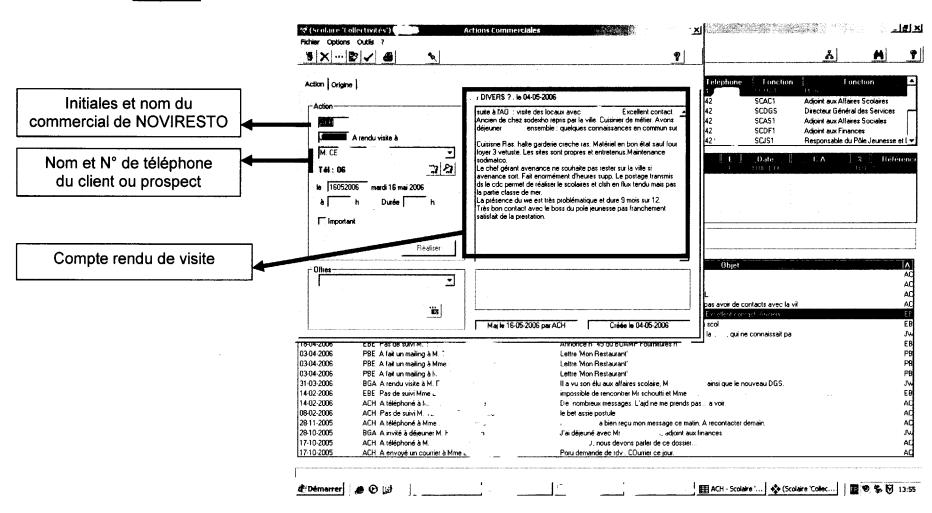
Annexe 6 (Suite) Procédure pour passer à l'étape 3 **Etape 2**: Ouverture automatique de l'agenda Fichier Fithes Actions Commerciales Triterlocuteurs Offres Marketing **多四個0 3 48 8** Mes relances en retard « Clic » sur cet icône ぬ (こほ 国 単 月 3 III & O M ⇒ Fait apparaître Mes relances du n les fiches Lundi 03 juillet 2006 Mes actions faite prospect ou Téléphone Mes actions faite (JT Mme BL 09.00 09.30 10.00 10.30 11.30 12.00 12.30 12.30 14.00 14.30 15.00 15.30 16.00 client JT Mme CE Ivoe de Restaura AD En Cours (Tiro 17 18 19 20 21 22 23 PAC Entreprise 20 Courrier PAC Col. Clients PAC Col. Prospect PAC Col. Autogest Choix du client ou du prospect dans une liste en double cliquant sur son Téléphone: 7 Courrier: 1 Counter: 0 Total:2 nom JT: Joindre par téléphone **2 9 % V** 16:19 ACH - NOVACIAL (... | | | mercredi Démarrer De D Etape 3

18



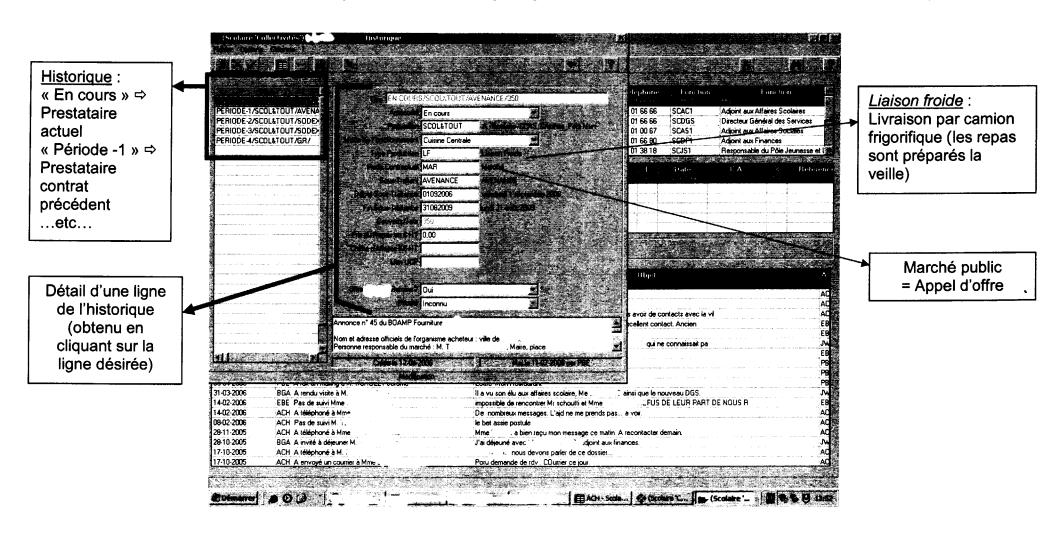
Annexe 6 (Suite)

Etape 4: Détail de l'action commerciale



Annexe 6 (fin)

Etape 4bis: Historique de la relation prospect / client



Annexe 7 : Extrait de l'appel d'offre

Article 1 : Dispositions générales

1.1 Conditions générales d'exécution du marché

La restauration scolaire de la ville de Valensole est assurée en régie directe. La cuisine est de type traditionnel. Le transport des repas est assuré en liaison chaude depuis la cuisine centrale vers les secteurs que sont les restaurants des groupes scolaires et le restaurant de l'établissement du 3^{ème} âge.

1.2 Nombre de repas

Le marché portera sur la livraison de repas pour :

- le restaurant scolaire : maternelle 275 000 repas par an et primaire 400 000 epas par an
 - la résidence du 3^{ème} age : 75 000 repas par an.

Article 4 : Prix - Variation du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison ou d'installation.

4.1 Prix de base

Le prix de base initial est réputé établi à la date limite de réception des offres, il s'entend comme suit :

4.1.1 Détermination des prix du repas

Le prix d'un repas doit être compris :

- pour la restauration en maternelle entre 1,65 € et 1,75 €,
- pour la restauration en primaire entre 1,75 € et 1,85 €,
- pour la restauration «3^{ème} âge» entre 1,95 € et 2,05 €,